

Inscriptions: un suspens insupportable !

Comme chaque année, à cette période, le nombre d'élèves qui n'obtiennent pas une inscription en 1^{ère} secondaire dans une école de leur choix est communiqué. Pour les parents et élèves sur le carreau, commence une période de stress ; ceci à la veille du CEB !

Pour la FAPEO, le fautif n'est certainement pas le décret « Inscription » qui ne fait que départager dans les écoles complètes les demandes excédentaires. Effectivement, si une école offre 100 places et que les demandes d'inscription sont de 200, il faut bien trouver un système d'attribution juste et objectif. C'est ce que fait le décret « Inscription » qui a mis fin à des critères beaucoup moins avouables.

Comme chaque année, il reste des places disponibles dans des écoles. Les parents feraient-ils la fine bouche ? Certainement pas. Les parents doivent, quand ils inscrivent leur enfant dans une école, adhérer au projet éducatif et pédagogique, au projet d'établissement ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur et au règlement des études de l'établissement choisi. Le document remis à tous les parents avec le formulaire unique d'inscription est on ne peut plus clair sur cette question : « *Chaque établissement scolaire a un projet éducatif, une culture, un climat spécifique. Il propose ses propres méthodes d'apprentissage. Le choix entre plusieurs établissements d'enseignement secondaire ne peut donc se faire qu'en s'informant auprès des établissements* ». Le guide pratique distribué précise en outre : « *renseignez-vous dès maintenant sur les écoles que vous désignez pour être certains qu'elles conviendront à votre enfant* ».

A nouveau, le parcours du combattant, chronomètre à la main cette fois, est à l'ordre du jour pour ceux qui n'ont pas obtenu de place choisie en bon père et mère de famille, comme attendu par les responsables des établissements.

A la veille des épreuves certificatives, trouver une école qui correspond aux besoins de son enfant, lire les projets éducatifs, pédagogiques, d'établissements, règlement d'ordre intérieur et règlement des études, visiter les écoles, etc., c'est mission impossible !

Doit-on, dans ce contexte, imposer aux parents l'adhésion au projet d'établissement d'une école choisie par dépit ?

Nous le savons, vous le savez, les écoles ne sont pas équivalentes entre elles. Des écoles sont désirables ; d'autres ne le sont pas, et parfois depuis longtemps. Les parents ont patienté. Les écoles en manque d'attractivité, réputées et objectivement reconnues comme telles par les pouvoirs organisateurs, doivent être repensées avec audace et opiniâtreté. Quel est le problème alors ?

Il y a bien entendu la question du marché scolaire. La réponse serait d'avoir un réseau public unifié où l'offre d'enseignement, de qualité et inclusif s'entend, serait uniforme d'un établissement à l'autre. Nous avons malheureusement peu de chance de voir aboutir rapidement une telle solution. Alors, en attendant, la FAPEO le dit et le redit chaque année, le manque criant de places et le problème d'attractivité des écoles, particulièrement à Bruxelles, doit être la priorité. La situation était largement prévisible, ne dit-on pas que gouverner c'est prévoir ?

La FAPEO